

— 181 —

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVI

LEVIS—JUILLET 1910

No. 7

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723-1773

(Suite)

APPENDICE

1731.—Vous avez pris le bon parti en envoyant à la carrière d'ardoise les trois ouvriers que je vous ai adressés. Pour peu qu'ils veuillent travailler, je suis persuadé que pendant le cours de l'hiver et du printemps il feront de l'ardoise considérablement. Je regarde cette entreprise comme un trésor pour nous, si cela est bien mené et bien conduit. Le marché que nous avons fait avec le Roi à 50 frs le millier d'ardoises est très bon. Ce serait pour nous un vilain soufflet si Côté de l'Isle Verte avait découvert une carrière semblable à la nôtre; car, outre qu'elle pourrait être aussi bonne que la nôtre, la proximité de Québec ferait que l'on y recourrait plus volontiers qu'à notre carrière qui est beaucoup plus éloignée.....

L'affaire de M. de la Nouilliers ⁽¹⁾ n'est pas si mauvaise que l'on pensait, il n'y a que la dépense de M. Bégon qu'il a portée sur le compte du Roi, qui lui a fait tort, n'étant pas permis à un trésorier de faire contrat de constitution d'un argent qui ne lui appartenait pas, cela seul était capable de lui faire son procès. Cependant M. Forcade et les trésoriers de marine accommoderont cela, en ce qu'ils trouvent des fonds pour les payer. M. de Forcade m'a beaucoup questionné sur son compte, je lui ai dit ce que j'en pensais, et que ce n'était que le désir de rendre service à tout le monde qui l'avait endetté..... Sa femme se porte très bien ; elle est toujours inquiète jusqu'à ce que l'affaire de son mari soit réglée. Elle pleure souvent.

Promotions du Canada du 5 février 1731.

M. le Chevalier Bégon, lieutenant du roi aux Trois-Rivières ; vous lui en ferez mon compliment et à sa femme. M. de St-Ours Deschaillons major de Québec. M. de la Fresnière capitaine. Les lieutenants sont Celoron de Blainville, et le Chevalier de l'Espervanche. Senneville n'a rien eu. Il peut s'assurer de la première vacance. Ces deux-cy sont plus anciens que lui, M. de Forcade m'en a assuré.

Enseignes en pied : De Normanville, de Raymond, Verrier fils, Mouchy, d'Hocquincourt.

Enseignes en second : De S'acq Epée, de Vassan, De Fonty, de Beaujeu. Voilà toute la promotion de cette année.

M. Hocquart aura cette année le titre d'Intendant, cela a été réglé ces jours-ci. Vous pourrez lui en faire mon compliment..... La lettre que vous avez écrite à Madame de Vaudreuil lui a fait plaisir ; elle me l'a donné pour la lire. Elle se porte bien et ses demoiselles ses filles. La cadette est toujours infirme.

(1) Voir *Bulletin*, janvier 1906, un article sur Nicolas Lanoulier etc., par M. P. G. Roy.

18 avril 1731.—M. de Noyan m'a remis exactement le paquet dont il était chargé. Le vaisseau dans lequel il était a été sur le point de périr... Les mémoires qu'il a présentés au ministre pour le bien de la colonie ont été trouvés magnifiques ; jusque-là que M. Raudot lui a dit qu'il serait ravi d'en pouvoir faire autant. La défaite des Renards qui était son principal objet a arrêté bien des vues.... On lui a donné une gratification pour être reçu en France, mandé par le ministre. Nous avons souvent raisonné ensemble, il a de l'esprit... Il m'a remis la petite boîte dans laquelle il y a un bénitier d'écorce et quelques fruits travaillés par la Sœur Ste-Hélène à laquelle j'envoie quelques livres en reconnaissance de son souvenir pour moi. J'ai mis dans les mêmes caisses à l'adresse du séminaire une boîte pour madame Dervilliers des Trois-Rivières, une boîte pour M. Fornel dans laquelle il y a une perruque pour lui, et un étui avec des lunettes pour Mde St-Joachim de l'Hôtel-Dieu.... une semaine sainte pour Parville Desrosiers, sergent, deux boîtes d'eau des Carmes, l'une pour M. Sarrazin, et l'autre pour Senneville (1).

J'ai reçu le quart rempli de capillaire avec les 101 mantes que vous m'avez adressées. Ma sœur Sarrazin me mande qu'elle en envoie deux, mais je ne les ai pas eues.... C'est moi qui perdrai ces deux mantes pour vouloir faire plaisir. Il fallait les compter en les recevant de M. Cugnet, par ce moyen je n'en aurais pas été frustré. J'ai reçu aussi les deux loups-cerviers que ma sœur m'a envoyés....

Je suis charmé que la carrière réussisse. C'est là toute la ressource que nous pouvons avoir pour nous mettre un peu à notre aise. Il ne faut rien négliger pour la faire réussir. Si les ouvriers que je vous ai envoyés l'année dernière ont employé leur temps comme il faut

¹ Jos.-Hippolyte Lebel de Senneville, marié à Anne-Marguerite Soumande, cousine du chanoine Hazeur.

grande quantité. Le marché que M. Hocquart a fait avec nous sur le pied de 50 frs par millier ne subsistera que pour ce que l'on a pris déjà pour le palais ⁽¹⁾. La Cour a réduit celui que l'on fera pour l'avenir à 35 et 40 frs le millier, car on s'est informé à combien pourrait revenir cette ardoise prise en France, tous frais faits, rendue au vaisseau du Roi. L'on a dit que le millier ne pourrait aller qu'à 35 ou 40, tout au plus.

C'est ce qui a déterminé à rabattre une pistole par millier. Cependant pour nous faciliter à ce que prétend la Cour, l'on veut bien en prendre de nous préférentiellement à celle de France ; j'ai représenté qu'il en coûtait beaucoup dans les commencements ; mais cela n'a pas empêché la diminution que l'on a faite..... je suis fâché que les ardoisiers ne nous en aient pas envoyé de leur façon.....

Je suis très obligé à M. le général de la bonté qu'il a de se souvenir de moi. J'ai été très mortifié de n'avoir reçu de lui aucune lettre. Peut-être m'aura-t-il écrit par le vaisseau du Fébure ; comme il n'est par arrivé, il sera sans doute péri avec les lettres. J'ai déjà eu l'honneur d'écrire à M. le général par les premiers vaisseaux partis par l'Isle Royale ; j'espère lui écrire encore par le vaisseau du Roi qui doit partir le 15 mai, commandé par le comte Desgouttes.....

Venons maintenant à votre dernière lettre du 24 octobre. Vous m'avez adressé une lettre pour M. Sarrazin, le prêtre, que j'ai jetée au feu à son arrivée, parce que le pauvre homme était déjà mort, regretté universellement de toutes les personnes qui l'ont connu. C'était un homme de bien qui est mort comme un prédestiné, en sorte que la plupart des personnes de la ville de Nuits ont voulu avoir des reliques. Il y a un autre frère de M. Sarrazin, procureur dans la ville de Nuits,

¹ Le palais de l'intendant à Québec.

dans le courant de l'hiver, ils doivent en avoir fait une qui a été enlevé de cette vie après très peu de jours de maladie. On prétend que c'était une apoplexie. En voilà deux dans une année. Je ne doute pas qu'il n'en soit très affligé.....

M. de Longueil prend le parti de rester en France, à cause de l'incommodité qu'il sent continuellement à la jambe. Il a passé déjà par bien des remèdes sans aucun succès ; il mande sa femme.

M. l'abbé Thiberge est mort dans le mois de septembre dernier d'une hydropisie de poitrine. Il a laissé beaucoup de bien, car on le prétend riche de plus de deux cent mille livres qu'il a laissées à une communauté de filles dont il est le supérieur. Je ne crois pas que M. de Brisacier en laisse jamais tant à sa mort.... J'ai remis à M. de Villermola la lettre que vous lui avez écrite, et un paquet de cinq livres de ginseng que lui envoie la Sœur de la Présentation.....

J'ai eu plusieurs entretiens avec M. de Noyan au sujet de nos affaires. Il a beaucoup d'esprit et de mérite. Il m'en a fait parfaitement bien le détail... Il m'a dit que M. le général était indisposé contre lui, qu'il n'en savait pas la raison, sinon que peut-être lui a-t-on fait des rapports auxquels il prétend n'avoir donné aucune occasion. J'en suis très fâché pour M. de Noyan qui a gardé ici toutes les mesures que l'on pouvait garder à l'égard de M. le gouverneur, n'en parlant dans les rencontres et aux personnes qui l'ont questionné, que d'une manière très avantageuse. Je sais même que se trouvant un jour dans une compagnie où était Mde Dupuis, ci-devant intendante au Canada, qui parle à tort et à travers et en des termes qui assurément ne lui conviennent pas, il prit très vivement le parti de M. le général et la traita comme elle le méritait....

Vous me priez de demander la théologale ⁽¹⁾ pour M. LePage ou M. de la Source. Mon inclination m'y aurait porté volontiers ; mais M. de Maurepas a dit à M. de Mornay que M. le cardinal, sans doute par le canal de M. de Saint-Aubin, s'était réservé cette nomination....

La lettre que le Chapitre a écrite au Roi au sujet de la naissance du dauphin est assez bien dictée. Je crois qu'elle aura le même sort que toutes les autres qui ont été écrites, qui est que l'on vous remercie et que l'on vous souhaite du bien que l'on ne vous donnera pas.

2 juin 1731.

... Je vous dirai que la promotion du Mississipi n'est point encore faite. L'on m'a dit pourtant que MM. Grandpré et Monchereaux qui retournent cette année en Canada étaient nommés enseignes bleus pour la Louisiane. Si Hazeur n'est pas plus avancé, je ne vois pas que ce soit une grande fortune. J'espère pourtant qu'il aura quelque chose de meilleur. Il se conduit toujours très bien à Paris Pour son frère Desmaretz, il doit passer, à ce que j'ai appris, ces jours-ci, à l'Isle Royale, dans un vaisseau de Marseilles dans lequel il aura quelque inspection. M. Raudot s'est fortement employé pour lui procurer de l'emploi et l'a fort recommandé à M. de St-Ovide, gouverneur, à présent en France, en cas qu'il vît mon neveu à l'Isle-Royale... Il m'en coûte considérablement depuis qu'il est Marseilles.....

20 juillet 1731.....

Nous avons appris ces jours-ci la perte du vaisseau du Fébure par un courrier que l'on dit avoir été envoyé par M. le général jusqu'à la Nouvelle Angleterre, pour apprendre au ministre la défaite entière des Renards...

M. de Lotbinière a mandé à Mde de Vaudreuil que M. Lyon avait été nommé grand vicaire par M. Dos-

¹ La charge de théologal dans le Chapitre, laquelle était donnée par le roi.

quet pour aller faire la visite des paroisses, ce dont M. de Lotbinière ne paraît pas content. Il est difficile que le séminaire soit bien gouverné si le supérieur est employé à ces sortes de fonctions. Je vois bien que les Canadiens n'ont pas beaucoup à espérer sous le présent gouvernement, puisque l'on voudrait que tous les Canadiens quittassent leurs canonicats. L'on a proposé au dit Sieur de Lotbinière la cure de la Magdeleine, à ce qu'il a marqué à Mde de Vaudreuil qui n'en a pas paru contente non plus que lui, disant qu'il fallait absolument que la Cour empêchât que l'évêque en agit ainsi avec les Canadiens.....

Il est arrivé depuis peu un vaisseau du Mississipi qui nous a appris la défaite des Natchez par M. Perrier commandant. Vous savez que cette nation sauvage avait tué 50 ou 60 français, lorsqu'il y pensait le moins, auxquels ils avaient fait souffrir beaucoup de cruautés.

La compagnie des Indes a envoyé 200 bons soldats qui se sont joints aux Sauvages et aux Canadiens à la Louisiane, lesquels ont été attaquer les dits Natchez dans un fort où ils s'étaient cantonnés. On leur a jeté quelques grenades et tiré quelques coups de fusil, après quoi ils se sont rendus. L'on en a tué plusieurs et l'on en a faits prisonniers avec les femmes et les enfants que l'on a envoyés aux Indes... L'on attendait des nouvelles de cette expédition pour savoir si l'on enverrait M. de Bienville, frère de M. de Longueil, à la place du sieur Perrier. Enfin la Cour s'est déterminée à laisser le dit sieur Perrier en qualité de gouverneur, dépendant du gouvernement de Québec, avec 8000 frs d'appointements.

M. Courtin qui est passé, l'année dernière, de l'Acadie, y retourne cette année, après avoir obtenu de la Cour 300 frs d'augmentation, pour un troisième missionnaire avec chacun une ration. On lui a donné une gratification de 400 frs pour son voyage et 100 frs

pour acheter des chapelets, images, bijoux pour ses sauvages. Il a été fort bien reçu.

M. de Ransonnet, cousin de M. Dosquet, est très malade depuis un mois.

La nomination des officiers pour ce pays n'est point encore faite, elle ne se fera que dans le mois d'octobre prochain, MM. Raudot et Forcade m'ont fait espérer que mon neveu Hazeur y serait officier ; je ne sais si c'est une enseigne ou une lieutenance qu'on lui donnera, ou peut-être une petite enseigne... j'en suis, en attendant, chargé... Vous voyez bien qu'il m'est impossible de soutenir ces sortes de dépenses, si vous ne me faites par toucher tous mes revenus du Canada... Non seulement il m'en coûte pour Hazeur qui en use fort bien..., mais encore pour son frère Desmarests à qui j'ai envoyé 300 frs à Marseille pour payer sa pension et le mettre en état de s'embarquer sur un vaisseau de 15 à 16 pièces de canon qui est allé à l'Isle Royale... Il m'est dû considérablement sur le 20 ou 22 mille livres que nous avons touchées, vous et moi, de la Cetièrre, de ce qui provenait de la succession de feu mon père.

20 juillet 1731.—J'ai reçu une lettre de M. Amartion, capitaine en Canada..., par laquelle il me marque qu'il a remis à mon frère le conseiller un louis que je lui avais prêté en France lorsqu'il y était... Il m'ajoute que notre carrière d'ardoise fait merveille...

Je vais partir dans quelques jours pour aller en Berry, où j'emmènerai avec moi Hazeur... ce voyage épargnera sa pension à Paris...

23 février 1732....— Ma santé est très bonne... ainsi que celle de mes deux neveux Hazeur et Sarrazin, lesquels demeurent avec moi au Collège de Presle, rue des Carmes, proche la place Maubert à Paris, dans un appartement que je loue 100 frs. par an.

Je me serais trouvé bien embarrassé de placer mes deux neveux, si j'avais demeuré aux Missions Etrangères, au lieu que dans le collège où je suis, ils sont tous deux avec moi très commodément et proprement logés, dans un quartier où l'on est à portée de tout et pour les écoles et pour les provisions de bouche dont on a besoin. Il est vrai qu'il m'en coûte plus cher, mais du moins je mange et je bois quand je veux, je me couche et me lève quand je veux. Mes neveux sont sous mes yeux ; je sais ce qu'ils font et les compagnies qu'ils fréquentent ; au lieu qu'en les mettant en pension, comme il aurait fallu le faire, j'aurais toujours été dans l'inquiétude ; car à Paris il y a tout à craindre pour la jeunesse... Je regarde ce changement de domicile ⁽¹⁾ comme un coup de Providence les plus marqués pour mes neveux et moi. M. Sarrazin et ma sœur doivent être aussi tranquilles au sujet de leur enfant que s'ils l'avaient auprès d'eux et encore plus ; car il me craint et appréhende de rien faire qui puisse me chagriner ; aussi ai-je pour lui toutes les attentions et les bontés qu'il peut souhaiter." ⁽²⁾

24 février 1732. Je vous ai mandé par les premiers vaisseaux l'heureuse arrivée de Sarrazin à Paris et ce que l'on a fait pour lui depuis qu'il y est... J'ai été charmé de le voir. En revenant du Berry, je demandai à l'auberge où on loge les carrosses à Orléans, s'il n'y

(1) C'était par la volonté de Mgr Dosquet que ce changement avait été opéré. Voir le *Bulletin* de décembre 1907.

(2) De 1732 à 1736, il y a bien des lettres de M. De L'Orme adressées au Chapitre, mais celles écrites à son frère dans cet intervalle ne se trouvent pas dans nos archives. Il aurait été intéressant de lire ses impressions, en apprenant la mort de son beau-frère le docteur Sarrazin, arrivée le 8 septembre 1734, et celle de son frère, le conseiller, le 14 mai 1733.

Quant à ses neveux, Sarrazin continuait ses études à Paris ; Hazeur était sur le point de partir pour le Mississipi, et Desmarets était employé aux Isles. Nous allons les retrouver dans les lettres qui suivent.

avait point un jeune homme de telle et telle figure avec un jésuite. On me dit que oui, mais qu'ils étaient partis pour Paris le jour même que j'arrivai à Orléans. J'en fus très fâché... j'écrivis une lettre à un de mes amis à Paris pour le prier de retirer cet enfant chez lui, mais il ne put le trouver. Le père Bushler l'amena au Séminaire des Missions Etrangères, croyant m'y trouver. M. Montigny eut la bonté de le retenir et de le coucher dans une chambre une nuit seulement; car M. Hersant à qui j'avais écrit, sachant qu'il y était, alla le chercher et l'amener chez lui; et deux jours après, j'arrivai à Paris où je l'embrassai tendrement. Je le fis habiller et le menai avec moi et mon neveu Hazeur à Versailles. Je le présentai à M. de Maurepas qui me parut fort aise de le voir et lui promit de lui rendre service. MM. Raudot et Forcade furent aussi charmés de voir le jeune enfant et lui promirent de travailler pour lui. En effet, ils s'y sont employés efficacement, puisqu'avec les recommandations de MM. les gouverneur et intendant, qui ne lui ont pas nui, M. de Maurepas a eu la bonté de lui accorder 450 francs de pension, grâce que l'on regarde ici comme très considérable, surtout dans le temps où nous sommes, et où l'on n'accorde de faveur à qui que ce soit surtout quand il s'agit de l'argent. Il aura ces 450 frs tant qu'il sera à Paris pour y faire ses études.... Je n'ai pas voulu parler à Sarrazin de tout ce que vous M. Sarrazin et ma sœur m'aviez écrit sur le dessein qu'il aurait de se faire jésuite. Je l'ai laissé agir de lui-même. Je lui représentai seulement qu'il fallait seconder les bonnes intentions que paraissait avoir le ministre pour lui, aussi bien que tous les amis de son cher père : MM. Raudot, Forcade, l'abbé Bignon, M. de Réaumur et les autres à qui je l'ai présenté, qui tous l'ont trouvé joli et plein d'esprit. Il me dit qu'il ferait tout ce que je voudrais. Je lui donnai à entendre que

la pension étant pour faire ses études en médecine, qu'il fallait qu'il s'y donnât tout entier. Il commence par son cours d'anatomie sous M. de Verdier, qui après M. Vincelon passe pour le plus habile que nous ayons dans Paris. Ce M. Verdier est charmé de mon neveu dans lequel il trouve une disposition étonnante. C'est lui-même qui me l'a dit, il y a quelques jours, il le propose pour exemple à tous les écoliers. Il faut compter que cet enfant fera plus de progrès dans trois mois que les autres dans six. Dans les commencements, il a eu un peu de peine à s'accoutumer à voir les cadavres, encore plus à les toucher. Aujourd'hui il y est fait entièrement et ne sent plus aucun dégoût... Il va exactement tous les jours à l'école d'anatomie... Il a acheté de temps en temps des têtes de mouton pour les disséquer. Je l'ai vu faire devant moi, il s'y prend très bien... Il lui en coûtera 200 frs. pour faire son cours d'anatomie ; après cela il fera son cours de médecine, de botanique et son droit, car je veux absolument qu'il soit bon jurisconsulte et le faire passer avocat. Il apprend actuellement à danser. Il commence à le faire très joliment ; toute sa peine est de mettre les pieds en dehors. Les pères et mères devraient veiller sur leurs enfants quand ils sont jeunes ; car l'on a beaucoup de peine à rompre ces mauvaises habitudes quand on est grand. Je voulais lui faire apprendre à faire des armes ; il craint, dit-il, de s'éborgner. Il ne faut pas tout entreprendre à la fois... Le père Bushler, jésuite, a eu des soins extraordinaires de lui depuis son départ du Canada. Il l'aime comme ses yeux et a pour lui des attentions extraordinaires. Il le vient voir de temps en temps sans lui parler d'être jésuite, à quoi je ne crois pas que Sarrazin pense beaucoup... Je lui fais recommencer sa philosophie, sans cependant le détourner de son anatomie, afin qu'il puisse passer maître ès-arts à Paris ; car pour le bonnet de docteur, il pourra

le prendre à Rheims. A l'égard de son droit, il le pourra faire après sa philosophie ; il ne faut pas grand temps pour cela. Je veux faire en sorte qu'il se rende absolument capable de remplir les charges de son père ⁽¹⁾. Il se fait aimer de tous ceux qui le voient... Hazeur s'est très bien comporté jusqu'à présent. Ce garçon a l'esprit trop sombre. Il ne parle presque pas ; ce n'est pas qu'il ne soit capable de parler aussi bien qu'un autre ; il a assez d'esprit pour le faire ; c'est une timidité qu'il a qui l'empêche de le faire. Je le reprends pourtant assez souvent là-dessus. Il est vrai que la situation dans laquelle il est n'est pas gracieuse ; il voit qu'il est à mes charges ; qu'il n'a rien que ce que je lui donne. Il est vrai qu'il n'a manqué de rien : je l'ai fait habiller d'un beau drap pour l'hiver avec un beau bouton d'or dessus à l'habit et à la veste, avec un galon d'or à son chapeau. Ces jours-ci, je l'ai fait habiller en été très proprement d'un fort beau camelot avec un bouton d'or, une veste de taffetas avec une gaze d'or dessus très magnifique, l'habit doublé de taffetas vert et de soie par le dos ; cela fait un habit très propre. Il me coûte aussi bien de l'argent ; cela me revient à deux cent cinquante livres, y compris les bas de soie et tout le reste ⁽²⁾. S'il est officier, comme je le crois, il faut qu'il soit proprement habillé ; ce ne sera pas là toute la dépense que je serai obligé de faire : il en faudra bien d'autres quand il faudra l'équiper pour son départ. Je lui ai fait apprendre à danser, à faire des armes ; il s'est fort bien acquitté de ces deux exercices. Je n'ai rien épargné pour le mettre en

(1) Le docteur Sarrazin était conseiller au Conseil Supérieur.

(2) A cette époque, les pantalons n'étaient pas de mode, ni les chapeaux *de castor*, ni les autres habits modernes, ridicules, qui déforment au lieu d'embellir. Et que dire des couleurs ! Aujourd'hui tout le monde est en deuil ; on ne voit plus qu'en noir.

état de gagner sa vie et de se retirer de la misère dans laquelle il est né, puisqu'il n'a point de bien. Il est fort bien dans sa détaille; il ne tiendra qu'à lui de faire un bon usage des leçons et des peines que j'ai prises auprès de lui.

J'ai fait aussi habiller Sarrazin, à ses dépens à la vérité, car il est en état. Je lui ai donné le même camelot qu'à son cousin, avec un bouton d'argent, une veste d'une couleur de cerise avec une gare d'argent dessus, semblable à celle de son cousin. Comme il est blanc de visage, cette couleur lui siera à merveille, et l'habit est très joli.

M. de Rigault ⁽¹⁾, M. et Madame de Longueil, Madame de Vaudreuil et ses demoiselles sont en parfaite santé. Ils vous saluent tous. Madame de Vaudreuil a été très peinée que son fils aîné n'ait pas été fait capitaine de vaisseau dans la dernière promotion qui s'est faite, laquelle a été fort nombreuse, puisqu'il y a eu 25 capitaines, 40 lieutenants ou environ et plus de 80 enseignes. Le comte de Vaudreuil est si fâché qu'on l'ait oublié, qu'il veut absolument laisser le service. Je crois que ses amis l'en détourneront et il fera bien de ne pas quitter.

Je ne sais pas encore comme sera notre marché avec le Roy pour notre ardoise... Vous ne ferez pas mal de lier société avec d'autres que les Rioux; ces gens-là ne songent qu'à la pêche que l'on pourra affermer à d'autres qu'à eux. Ne négligez rien pour mettre cette carrière en train, car c'est là ma seule ressource. Si je suis obligé de rester en France, où j'ai besoin que vous m'envoyiez absolument tous mes revenus, il faut que vous comptiez qu'il m'en coûtera plus de deux mille cinq cents livres pour vivre en mon particulier par an... Je suis tous les ans inquiet de votre santé... L'on ne sait encore si M. de la Nouilliers retournera en Canada trésorier.

(1) Frère du comte de Vaudreuil.

L'on a parlé de M. Taschereau, peut-être ira-t-il. Adieu, mon très cher frère, je vous embrasse mille fois et vous souhaite une bonne santé...Je suis, etc.

1732.—La défaite des Renards a fait bien du plaisir à M. le comte de Maurepas. M. le général a été plus heureux dans son expédition que ne l'a été M. Perrier, gouverneur de la Louisiane, qui avait mandé à la Cour que tous les Natchez étaient défaits. Cependant rien ne s'est trouvé vrai de tout ce qu'il avait écrit, ce qui a fort irrité M. de Maurepas, et est cause de son rappel en France. L'on ne doute point que ce ne soit M. de Bienville qui prenne sa place ; il n'y a que lui seul capable de raccommoder ce gouvernement qui est fort dérangé par rapport aux Sauvages qui sont opposés à présent aux Français ; car les Natchez se sont joints à d'autres nations qui font la guerre plus que jamais. L'on envoie des troupes pour réduire toutes ces nations barbares. Les officiers seront presque tous Canadiens ; c'est l'intention de M. de Maurepas. On prétend que le sieur Perrier a distribué plus de 300,000 livres aux Sauvages, depuis qu'il est gouverneur, pour les mettre dans nos intérêts. Je suis très fâché de la mort de MM. de la Source, Caillet et Royer ⁽¹⁾. Le pays n'a pas besoin de perdre des sujets, il n'y en a pas trop. Il serait fâcheux pour la famille de M. Délino ⁽²⁾ qu'il vint à mourir. Elle en a encore besoin. Le ministre lui a accordé une gratification de 600 frs ; je ne sais si c'est pour la vie.

(A suivre)

M^{er} HENRI TÊTU

(1) M. Thaumur de la Source, prêtre du Séminaire, missionnaire aux Tamarois, mort à l'Hôtel-Dieu de Québec, en odeur de sainteté. Pierre Caillet, curé de St-Pierre, I. O. Anatolde Royer, curé de Beauport.

(2) Membre du Conseil Supérieur.

BIBLIOGRAPHIE

des ouvrages concernant la Tempérance : livres, brochures, journaux, revues, feuilles, cartes, etc., imprimés à Québec et à Lévis depuis l'établissement de l'imprimerie [1764] jusqu'à 1910. Par le R. P. Hugolin, o. f. m.

Après l'essai de *Bibliographie antonienne*, nous offrons au public amateur de bibliographie un nouvel essai, qui aura peut-être quelque faveur auprès du public, moins restreint celui-ci, qui s'intéresse à la question de la tempérance.

En 1906, dès le début de la croisade antialcoolique, à laquelle nous avons pris une part active, nous fûmes amené par besoin, un peu aussi par la nature de nos travaux, mais plus encore par goût, à rechercher les ouvrages publiés sur la tempérance au pays. Notre enquête, limitée à la SEULE PROVINCE DE QUÉBEC, n'est pas prête d'être terminée, le filon est d'une telle richesse ! A l'heure qu'il est, nous avons, inscrits sur nos fiches, 500 imprimés, dont 25 journaux et revues ; nous ne désespérons pas d'arriver au millier.....

Voici pour le présent la partie qui concerne les seules villes de Québec et de Lévis, que nous avons complétée et que nous publions à l'occasion du Congrès de tempérance diocésain de Québec.

Nous disons : complété — sommes-nous assuré de n'avoir rien omis ? Nous sommes plutôt dans la crainte que des imprimés ne soient restés hors de notre atteinte ; nous ne parlons que des ouvrages dont la place était marquée dans cette nomenclature, car il en est d'autres que nous en avons systématiquement exclus, comme ne venant pas directement à notre dessein. Ce sont :

- 1° Les mesures législatives si nombreuses sur le

commerce des liqueurs enivrantes passées jusqu'à 1867. Tout en excluant pour le même motif la législation sur les licences à Québec depuis la Confédération, comme les nombreuses éditions bilingues de la loi des licences, avec les amendements presque annuels qui y sont apportés, et les *bills* de la Chambre sur cette matière, nous avons cependant tenu compte, pour cette période, des lois qui ne furent pas passées à titre pur et simple d'amendements à la loi des licences, ainsi que des chartes d'incorporation des sociétés de tempérance ou des débitants de liqueurs. Le texte original de ces lois ou de ces chartes ne s'étant nulle part conservé [sauf de très rares exceptions, pour quelques mesures récentes], nous avons catalogué cette législation d'après la double version des statuts de Québec.

2^o Les factums ou autres pièces judiciaires, dans les causes où la tempérance est intéressée.

3^o Les réclames des débitants de boissons, et les publications de l'*Association des débitants de liqueurs* de Québec.

4^o Les imprimés officiels de l'Administration des bureaux de contrôle et de perception du revenu.

Nous n'avons accueilli que deux ou trois numéros de ces quatre classes d'imprimés, qui à eux seuls pourraient faire l'objet d'une bibliographie plus considérable que celle-ci.

La nature de notre travail excluait également tous les documents qui précéderent l'établissement de l'imprimerie à Québec [1764], ces documents étant restés manuscrits ou bien ayant été imprimés en France, ou seulement plus tard au Canada, dans certaines collections. Tels sont les mandements épiscopaux antérieurs à 1764, les arrêts et ordonnances des gouverneurs ou du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, concernant le fléau de l'ivrognerie, la traite de l'eau-de-vie, la réglementation des auberges. Ici encore, il y aurait

ample matière à une bibliographie, différente de celle que nous avons entreprise.

Peut-être se demandera-t-on à quelles sources nous avons puisé, dans quelles bibliothèques nous avons trouvé nos imprimés de Québec et de Lévis. Il n'y a nulle part de collection aussi importante des imprimés concernant la tempérance et publiés dans la Province de Québec, que la collection formée par nous dans la bibliothèque de notre couvent de Québec. A part les livres, les revues et les brochures, cette collection comprend environ deux cents menus imprimés—les plus difficiles à découvrir. La collection de brochures canadiennes de feu le juge Chauveau, réunies en 525 volumes—soit 5 à 6000 numéros—déposés à la bibliothèque de la Législature de Québec, a aussi été soigneusement visitée ; nous y avons rencontré quelques brochures de tempérance. L'Université Laval de Québec nous en a fourni de son côté une douzaine, et non des moins rares. Les collections Gagnon, Neilson, Baby, la bibliothèque de l'Ecole normale Jacques-Cartier, de Montréal, celle du Château Ramezay, la collection d'imprimés du Bureau des archives fédérales, à Ottawa, d'autres fonds encore, tant à Québec qu'à Montréal, ont été dépouillés, avec des résultats variés.

Notons que les publications de ces dernières années, fertiles en petits imprimés, ne sont pas encore dans les fonds des bibliothèques ; celles-là—comme aussi plusieurs parmi leurs aînées—nous sont parvenues de main à main.

Enfin, pour les documents épiscopaux portés au catalogue, notre conscience de bibliographe nous a fait un devoir de décrire ces pièces, non point d'après la collection des *Mandements des Evêques de Québec*, mais bien selon leur édition originale, dont les spécimens sont reliés en quelques recueils précieusement conservés aux archives de l'Archevêché de Québec.

Inutile d'ajouter que nous avons frappé à bien d'au-

tres portes encore, partout enfin où nous avons espéré trouver quelque chose.

De ces confidences il ressort que nous avons nous-même vu, "de nos yeux vu," les imprimés que nous signalons. C'était absolument nécessaire pour la méthode amplement descriptive des titres que nous cherchons. Mais indépendamment de cette nécessité imposée par la méthode suivie, nous nous serions encore fait scrupule de ne rien porter à notre liste sur la foi des catalogues ou des bibliographies, lesquels nous ont uniquement servi de points de repère pour certaines de nos recherches. Une exception est à signaler pour deux ou trois ouvrages, ainsi que nous le noterons en son lieu.

A la méthode adoptée se rattache l'ordre chronologique suivi. Il nous a paru être le plus satisfaisant pour les lecteurs, le seul même rationnel, vu les notes historiques dont la plupart des numéros sont grossis; il ne fallait pas brouiller la chronologie des événements. Pour copieuses que soient ces notes leur ensemble ne constitue toutefois pas l'histoire de la tempérance à Québec et à Lévis, ce n'était pas là notre but; ces notes concourent seulement à donner un aperçu sur de nombreux faits de cette histoire, pour autant que la nomenclature des imprimés auxquels ils se rattachent nous le permettait, sans sortir du cadre des notes historiques directement suggérées par ces imprimés.

... Enfin, bon ou mauvais, voici notre travail. Il aura du moins le mérite de frayer une voie nouvelle: si le mérite n'est pas grand, il peut toutefois donner quelque intérêt à l'ouvrage.

Nous serons extrêmement reconnaissant à quiconque nous signalera l'existence de spécimens qui nous auraient échappé; nous nous empresserons d'en faire la matière d'un supplément.

Les travaux bibliographiques au Canada, sans être très nombreux, forment déjà une branche de notre littérature, à ce point qu'elle pourrait elle-même faire

l'objet d'une bibliographie particulière. Qu'un tel ouvrage serait le bienvenu, et combien utile il serait ! par ailleurs, rien de plus aisé ; qui donc voudra l'entreprendre ? Nous garantissons à celui-là, avec la découverte de *plusieurs centaines* d'ouvrages canadiens de bibliographie, d'heureuses surprises et de bien douces jouissances.

[1768]

1. Lettre circulaire de Mgr Briand, faisant connaître aux curés les intentions du Gouverneur au sujet des cabarets, etc. Québec, 15 octobre 1768.

Cette circulaire et la suivante de Mgr d'Esglis ont-elles été originairement imprimées ? Cela nous paraît bien douteux. Même après l'établissement de l'imprimerie à Québec, les évêques ne firent pas toujours imprimer leurs circulaires et mandements durant une assez longue période de temps, et de fait, les anciens recueils des mandements des évêques de Québec ne contiennent pas d'exemplaire imprimé de cette circulaire ni de la suivante. Celles-ci ont toutefois été depuis publiées dans la collection des *Mandements des Evêques de Québec*, et à ce titre, comme aussi à titre de document historique, elles ont peut-être quelque droit à figurer en tête de cette nomenclature.

Voici le passage qui intéresse la tempérance dans la circulaire de Mgr Briand :

“ Le zèle de Son Excellence, M. Carleton, notre digne et illustre Gouverneur, pour le bonheur des peuples de cette colonie, le fait gémir sur les malheurs qu'occasionnent les cabarets. Il n'est pas possible de les retrancher entièrement dans toutes les paroisses ; mais il n'en permettra qu'autant que messieurs les curés le jugeront nécessaires, et ne donnera licence de

[1768]

les tenir qu'à ceux qu'ils lui marqueront devoir exercer cette dangereuse profession en bons chrétiens."

[1787]

2. Lettre circulaire de Mgr d'Esglis aux curés au sujet d'un arrêté du Gouvernement concernant l'octroi des licences de cabarets. Québec, 16 mars 1787.

Cette circulaire est brève, la voici en entier :

" Pour entrer dans les vues du Gouvernement qui a sagement fait annoncer dans la *Gazette de Québec*, du 15 du présent mois, qu'après le 5 avril prochain, nul n'obtiendrait de licence pour vendre des liqueurs dans les paroisses des campagnes, sans s'être auparavant muni de l'attestation du curé du lieu et du capitaine de milice, nous vous exhortons à faire usage de cette marque de confiance d'une manière qui réponde aux intentions qu'a le Gouvernement de maintenir partout l'ordre, la paix et les bonnes mœurs.

" Vous observerez donc de ne donner cette recommandation qu'au plus petit nombre que vous pourrez, et seulement à des personnes d'une probité reconnue, chez qui vous ayez lieu d'espérer qu'il ne se passera aucun désordre occasionné par l'usage immodéré des boissons."

[1831]

3. LE MONITEUR, || journal de tempérance. ||
Publié une fois par mois, sous la direction
de l'association || formée à Québec, || dans
la vue de répandre des ren- || seignements
contre l'intempérance. || [Québec, mai
1831.] 26 pp. in-12.

La collection Gagnon possède un spécimen du premier

[1831]

numéro—très probablement le seul paru—et que nous croyions être un spécimen unique. Nous en avons depuis rencontré deux autres dans la collection Neilson, devenue la propriété de M. l'abbé Dubois, Principal de l'École Normale Jacques-Cartier, à Montréal. M. H. Têtu ne mentionne pas ce journal dans son *Historique des journaux de Québec*, non plus que M. N.-E. Dionne dans son *Inventaire chronologique*.

Au début de ce numéro il y a le rapport *in extenso* d'une assemblée publique tenue le 25 avril 1831 au Palais de Justice de Québec, pour fonder une association de tempérance. Le comité suivant fut constitué :

Président : John Neilson, Ecr., M. P.

Vice-Président : L'Hon. Sir John Caldwell, baronet.

COMITÉ :

MM. Bédard, M. P.,
Campbell,
Elgee, Adj., A. R.,
Fisher,
Gauthier,
Glackmeyer,
Clapham,
Hale,

MM. Hart,
Holcomb,
Lyons,
Musson,
Panet, Phil., M. P.
Romain,
Stayner.

Trésorier : Dr Douglass.

Secrétaires : W. S. Sewell et J. H. Kerr.

Ce mouvement de tempérance québécois n'était pas une action isolée. Les sociétés de tempérance protestantes fondées en 1827 aux Etats-Unis, étaient à cette époque au nombre de 500. Dès 1828, il en était fondé une à Montréal. En 1831 il y en avait près d'une centaine dans le Haut-Canada, et en 1832 un certain nombre dans le Bas-Canada, aux endroits suivants : Mont-

[1831]

réal, Shefford, Brome, Huntingdon, Frost Village, Stukely, Farnham, Laprairie, Lacole, Lachute, Noyan, St-Armand, Dunham, Sagersfield, Quebec, Sherbrooke, Bolton, Godmanchester, St-André (Argenteuil), Georgeville, Russeltown, Napierville et Granby.

Le comité de Québec adresse dans ce numéro du *Moniteur* un appel aux citoyens de Québec pour rappeler combien le pays a à gémir du fléau de l'intempérance, sans cesse croissant, et les inviter à réagir. L'appel se termine ainsi : " Ici comme ailleurs il faut s'attendre à de l'opposition de la part des uns, et à de l'indifférence chez les autres. Mais dans toutes les sociétés il règne un esprit de conservation, qui agit toutes les fois qu'un mal évident et funeste vient menacer le bien-être public et individuel ; et il n'y a pas d'opposition, pas d'indifférence, point d'égoïsme capable de lui résister. Au milieu des railleries et des sarcasmes, on le voit s'élever par degré jusqu'à une puissance à laquelle tous finissent par se soumettre de bon cœur, parce qu'elle découle de la bienveillance divine, qui a créé l'homme pour la sagesse et la félicité." (Québec, 7 mai 1831).

[1831]

4. THE || TEMPERANCE MONITOR. || Published Monthly under the sanction of the Quebec || Association for the diffusion of information con- || nected with the subject of intemperance. || (En tête). May 1831.] [Number 1. (Québec, mai 1831). 26 pp. in-12.

Edition anglaise du précédent. Le seul spécimen que nous connaissions appartient à la collection Neilson.

[1832]

5. His Majesty's || twenty fourth regiment || of foot || temperance monitor. || Quebec : || Printed by Neilson & Cowan, 3, Mountain Street, || 1832. || 8 pp. in-18.

L'exemplaire décrit (Coll. Neilson) porte à la couverture l'indication manuscrite suivante : " 100 copies. P. G., 12th May, 1832."

Contient une série de six résolutions du comité d'organisation de la société de tempérance du 24^e régiment, un appel aux soldats à s'enrôler dans cette société, les règlements de celle-ci, une formule d'engagement de tempérance à signer, les noms des membres du comité et des résolutions ultérieures dudit comité.

[1832]

6. AN ADDRESS to the Intemperate, by a Committee of His Majesty's Twenty-fourth Regiment of foot. Quebec : Printed by Neilson & Cowan, 14, Mountain Street. 1832. 7 pp. in-18.

Ex. consulté : Bibliothèque de l'Université Laval, Québec. Section des brochures, 23, Ascétisme, Carton No 6.

Il nous est arrivé une mésaventure que nous devons faire connaître, afin de rendre compte de l'absence de barres aux titres de huit des brochures—soit la plupart—consultées à l'Université Laval de Québec. Il y a une couple d'années nous avions d'abord catalogué ces brochures sans barres ; voulant ensuite y ajouter ce complément, nous fîmes derechef consulter ces ouvrages au mois de mai 1910. On venait justement

[1832]

d'entasser les livres de la bibliothèque sous le toit, où ils gisent pêle-mêle, en attendant que la bibliothèque soit aménagée à l'épreuve du feu; impossible d'y retrouver nos brochures. Heureux nous trouvons-nous encore de les avoir inventoriées il y a deux ans!

[1835]

7. TABLES, shewing the relative strenghts of spirituous liquors, etc. Quebec : Printed by Thomas Cary & Co., Freemason's Hall, 1835. 2 $\frac{1}{4}$ × 7 pouces.

Écrit, dit-on, par Ed. Nicholson. Ex. décrit : Coll. Ph. Gagnon.

[1840]

8. HISTOIRE de l'eau-de-vie || en Canada; || d'après un manuscrit récemment obtenu de France ||. — Inséré, avec sa pagination propre, pp. 1-29, dans la " Collection || de || Mémoires et de relations || sur || l'histoire ancienne du Canada, || d'après des manuscrits || Récemment obtenus des Archives et Bureaux Publics en France. || Publiée sous la direction de la || Société littéraire et historique de Québec. || Québec. || Imprimerie de William Cowan & Fils. || 1840." || 29 pp. in-8.

Il n'entre pas dans le plan de la présente bibliographie de cataloguer les imprimés concernant la traite de

[1840]

l'eau-de-vie. Nous avons cru toutefois faire une exception en faveur de cette *Histoire de l'eau-de-vie* à cause des détails intéressants qu'elle nous fournit sur les cabaretiers de cette époque et le commerce de la boisson parmi les *Blancs*.

Une note des éditeurs nous apprend que " l'original du manuscrit, d'après lequel ce document a été publié, appartient maintenant au Séminaire de Québec. Ce Mémoire a été évidemment rédigé par quelque Missionnaire qui parait avoir vécu assez longtemps parmi les sauvages du Canada pour être en état de tracer un tableau fidèle des crimes et des désordres que le commerce de l'Eau-de-vie avait occasionné à cette époque parmi les peuples de ce continent, et qui enfin amena la destruction presque entière de ces nombreuses peuplades.... On pense que c'est vers l'année 1705 que ce Mémoire aura été rédigé ; car alors la traite de l'Eau-de-vie était dans toute sa vigueur, et les désordres qui en résultaient, étaient rendus à leur comble."

C'est l'abbé Holmes, professeur au Séminaire de Québec et membre de la Société litt. et hist., qui procura la publication de ce Mémoire.

L'article dixième traite du " détail du gain et des friponneries des cabaretiers, " et l'article onzième énumère les règlements que l'on devrait faire observer à Montréal :

" 1^o Il n'y a point de Ville polissée, où les Cabaretiers ou *Bouchons* ne doivent être approuvés du Gouverneur, Magistrat, et certificat du Curé, [*sic*].

2^o Où par conséquent, délinquant, il ne puisse être cassé et mis à l'amende, et s'il persévère, banni.

3^o C'est la coutume et l'ordre que, durant le temps des offices divins, on ne donne point à boire.

4^o C'est l'Ordonnance que l'on fait rendre aux Sauvages les hardes et les armes.

[1840]

5° On a souvent ordonné que quand un sauvage ivre ferait du désordre, on le mette en prison.

6° Il y a des Ordonnances que le dernier qui enivre paye l'amende.

7° Qu'on ne permet pas de tenir cabaret hors de la ville, le Roi a ordonné qu'on ne traiterait qu'aux trois villes du Canada.

8° Que les dénonciateurs et témoins auraient part aux amendes."

[1840]

9. Cartes d'engagement dans la Société de tempérance fondée par Chiniquy. Québec, vers 1840.

L'abbé Mailloux écrit, dans l'*Ivrognerie*, etc., p. 110 : "Les premiers symboles de tempérance, mis entre les mains des associés, furent des cartes imprimées, contenant le nom de l'associé, la date de son engagement : elles étaient signées par le curé de la paroisse. M. Chiniquy est l'auteur de ces cartes. Ensuite, on donna pour symboles des médailles de tempérance, que les associés devaient porter sur eux, en signe d'union à la société."

Il devait y avoir en usage diverses sortes de cartes, et celle cataloguée au numéro suivant en est une variété.

[1840]

10. Société de tempérance de la paroisse de St-Roch de Québec, fondée le 15 novembre 1840. *S. l. n. d.* Carte de 6 × 4½ pouces.

Au centre de la croix, texte de la promesse de tempérance, et textes de l'Écriture Sainte. Au bas, attes-

[1840]

tation, avec blancs pour le nom et la date d'engagement et la signature des "Secrétaires." Signé par le curé Charest, Saint-Roch, président.

L'exemplaire que nous avons consulté appartient à la collection Gagnon. C'est la carte d'engagement de M. J.-Bte Bertrand, fils; elle porte le No 745. Au dos, de la main de M. Bertrand: "Présenté à M. P. Gagnon, ce 19 sept. 1898. J.-B. Bertrand." Et de la main de M. Gagnon: "Lorsque le jeune Bertrand s'avança pour aller chercher sa carte le curé Charest fit la remarque suivante: Encore un qui ne connaîtra pas le goût de la boisson!"

[1841]

11. Société de tempérance || de la paroisse de Sainte Foye. || Fondée le 20 avril 1841. || — Au centre la formule d'engagement ordinaire à cette époque, enclavée, comme c'était alors l'usage, dans une croix. Au bas, attestation du "Curé de Ste. Foye, Président."—*S. d. P. G. Delisle, Québec.*
Feuille 12 x 9 pcs.

Bien sûr que M. l'abbé Scott, curé actuel de Sainte-Foy, s'il rééditait cette formule, verrait soigneusement à ce que l'*e* de *Foye* soit supprimé!—Quand a été imprimée cette feuille? Mr. Scott nous écrit: "Je ne le sais. M. Huot était curé en 1841, M. Sasseville l'est devenu en 1868. Quand à moi je n'ai rien fait imprimer sur ce sujet..." Nous avons vu au presbytère de Sainte-Foy une de ces feuilles signée par M. Sasseville.

[1842]

- 12.** (S. t.) Mandement de Mgr Signay, évêque de Québec, pour recommander et régler les retraites et l'établissement des sociétés de tempérance. [Québec, 12 février 1842]. 4 pp. in-fol.

C'est le premier document épiscopal touchant la tempérance sûrement imprimé à Québec. Il l'a été probablement chez Neilson, sa belle apparence typographique semble l'indiquer. Mgr Signay se réjouit du changement apporté dans les mœurs depuis deux ans par la prédication des retraites et par l'établissement *dans toutes les paroisses, sans exception*, de sociétés de tempérance. Il engage les curés à soutenir leur zèle, et tous les fidèles à entrer dans ces sociétés.

[1842]

- 13.** New pocket edition || of that most || useful and popular work || entitled || Brandy and Salt ; || being || an effectual remedy || for most || of the diseases which afflict humanity. || By William Lee, esq. || Quebec : || Printed by Wm. Neilson, No. 19, Mountain Street. || 1842. || Price Six-Pence. || 28 pp. in-18.

Cette publication, qui a du faire les délices des vendeurs de *brandy*... et de bon nombre de malades, mérite une mention à cause de son originalité.

"This extraordinary little work is a reprint of an English edition, sent to the public, by an independant gentleman, whose only object was to do good by diffus-

[1842]

ing knowledge of a useful character, at a small expense, suited especially to the poor classes. This simple remedy has the great recommendation, that if it does no good, it is harmless, and to say the least of it, it is worthy of a trial, by the afflicted in Quebec.”

L'auteur énumère 70 maladies et donne le mode d'application pour chacune d'elles. Panacée infaillible pour tous les maux qui affligent l'humanité : depuis les simples bobos et les piqûres de *maringouins* jusqu'aux maladies qui s'appellent : typhoïde, cancer, rhumatisme, paralysie, etc... Essayez, incroyables !... ou plutôt, n'essayez pas, c'est la condition à laquelle nous vous livrons la recette :

“Half fill a bottle with brandy, and add to it one-third the quantity of salt; cork and shake them well together. When mixed, let the salt settle to the bottom, and be particularly careful to use it when clear: the clearer the better. Many persons have made a great mistake in shaking it up just before it is used. The efficacy is not so great, and to open sores the application is much more painful from the particles of salt which are not dissolved in the brandy, but the salt and brandy should remain together and when all the brandy is used off more may be added to the salt. Though it is ready for use in twenty minutes after it is put together, it is good at any time after, and it is a perfect medicine, as it has the rare quality of being greatly efficacious in either internal or external applications... The inquiry has often been made of me whether gin, rum, or spirits of wine, will not do as well as brandy, or if Bett's brandy is not as good as French brandy. With regard to the first three, gin, rum, or spirits of wine, I should recommend all such to make the experiment for themselves; for myself, I have always been content with French Brandy.”

Ex. décrits: Coll. Ph. Gagnon et coll. Neilson.

[1843]

14. Association catholique || de || tempérance ||
De la paroisse de Beauport. || — [Dans un
soleil, le texte : On donne à Jésus du fiel
et du vinaigre à boire.—De chaque côté du
soleil, des mottos de tempérance.]—Que-
bec : || de l'imprimerie de J.-B. Fréchette,
père, || rue de la montagne, basse-ville. ||
1843. || 34 pp. in-8.

L'exemplaire consulté appartient à M. l'abbé Lind-
say, de l'archevêché de Québec, et vient de M. Geo.-L.
Lemoine, successeur de Chiniquy à la cure de Beau-
port. A côté de la date d'édition 1843, M. Lemoine a
écrit : 1842—26 *Décembre*. Il a aussi de sa main
ajouté 33 noms à ceux des 806 membres de la Tempé-
rance partielle de Beauport et de Laval consignés dans
cette brochure, et 7 à la liste des 531 "totalistes."—Il
est à remarquer que l'association enrôlait les femmes.
Il y a aussi un exemplaire de cette brochure aux Archi-
ves fédérales, Ottawa. Section des brochures : P. 342-7.
L'auteur est Chiniquy.

Chiniquy!... Il nous faut nous arrêter à cet homme.
Nous ne parlerons que de l' "apôtre de la tempérance,"
comme il convient. Les notes qui vont suivre sont en
partie tirées de la *Notice biographique* signée de M.
Hector Langevin, insérée en tête de la 3^e édition du
Manuel de tempérance [Montréal, 1849], et de la noti-
ce de Mgr H. Têtu, dans son ouvrage sur les *Familles*
Têtu, Dionne, etc. [Québec, 1898].

Charles Chiniquy naquit à Kamouraska, le 30 juillet
1809 ; son père, alors étudiant en droit, fut notaire, et
mourut subitement en 1821, à la Malbaie, où il s'était
fixé. Le jeune Chiniquy fut recueilli par un oncle, à
Kamouraska, qui l'envoya en 1822 au collège de Nico-

[1843]

let. Le jeune élève s'étant rendu indigne de la protection de son oncle, deux prêtres, messieurs J.-O. Leprohon et L.-Moïse Brassard, lui firent achever ses études, qui durèrent encore quatre ans. Au collège, deux opinions s'étaient formées sur Chiniquy. Pour les uns, c'était un S. Louis de Gonzague, pour les autres un hypocrite, un type achevé de Sainte-n'y-touche. Ses études terminées, il prit la soutane, poursuivit ses études théologiques—au Séminaire de Québec, dit M. Langevain—, et fut ordonné prêtre, dans la cathédrale de Québec, le 21 septembre 1833. Trois jours après il est nommé vicaire à Saint-Charles, Rivière-Boyer ; le 25 mai 1834, à Charlesbourg, et le 1er septembre de la même année à Saint-Roch de Québec. Pendant son vicariat à Saint-Roch, il dessert les cholériques de Charlesbourg et l'Hôpital de la Marine. Il fut quatre ans à Saint-Roch, et le 21 septembre 1838, il fut nommé curé de Beauport. En 1839, il suit un cours régulier d'anatomie à Québec, en vue de l'apostolat de la tempérance, auquel il rêvait de se consacrer. Il débute par sa paroisse. Voici à quelle occasion, d'après une lettre que M. Beaumont, curé de St-Jean-Chrysostôme en 1867, écrivait à M. le Grand-Vicaire Mailloux. (*L'ivrognerie, etc.*, p. 108) : " C'est en 1839 que, lisant sur les papiers anglais le mouvement qui s'opérait en Irlande en faveur de la tempérance, je conçus l'idée de travailler à procurer le même bienfait à ma paroisse par une association contre le monstre affreux de l'ivrognerie. Dans ma paroisse, comme dans beaucoup d'autres, ce vice abominable était malheureusement arrivé à son apogée.

" Une circonstance m'engagea peut-être à commencer plus tôt que je ne l'aurais voulu. Je rencontrai, au Séminaire de Québec, M. Chiniquy, alors le bon et zélé curé de Beauport. Notre conversation tomba sur les besoins spirituels de nos paroisses respectives, et nous

[1843]

formâmes le projet de commencer simultanément une croisade contre l'intempérance, lui au nord, moi au sud." M. Beaumont raconte ensuite le succès de sa première assemblée de tempérance.

De son côté Chiniquy donne, dans l'hiver de 1840, des retraites à sa paroisse, et le 29 mars il y établit l'association catholique de tempérance.

"A une assemblée nombreuse des habitants de Beauport tenue à la Sacristie le 29 mars 1840, il a été résolu :

I. Qu'il était important pour les intérêts spirituels et temporels de la paroisse d'établir une Société de Tempérance.

II. Que M. C. Chiniquy, curé, soit prié d'accepter la présidence et que M. Jean Rainville en soit le Secrétaire.

III. Que chaque personne qui voudra être membre de la Société sera obligée de faire la promesse suivante :

Je m'engage solennellement et publiquement d'éviter l'Intempérance et de ne jamais fréquenter les cabarets. Je ne ferai jamais usage de boissons fortes sans une absolue nécessité ; et si pour devenir tempérant il me faut renoncer à toute espèce de boissons, je m'y engage ; je promets aussi de faire tout en mon pouvoir par mes paroles et par mes exemples pour que mes parents et mes amis en fassent autant.

IV. Qu'il y aura un livre où seront inscrits les noms des membres de la Société.

V. Que chaque membre recevrait le jour de sa réception un certificat signé du Président.

VI. Qu'à la mort d'un confrère la Société fera dire une messe basse à laquelle tous les membres seront invités d'assister.

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

(à suivre)